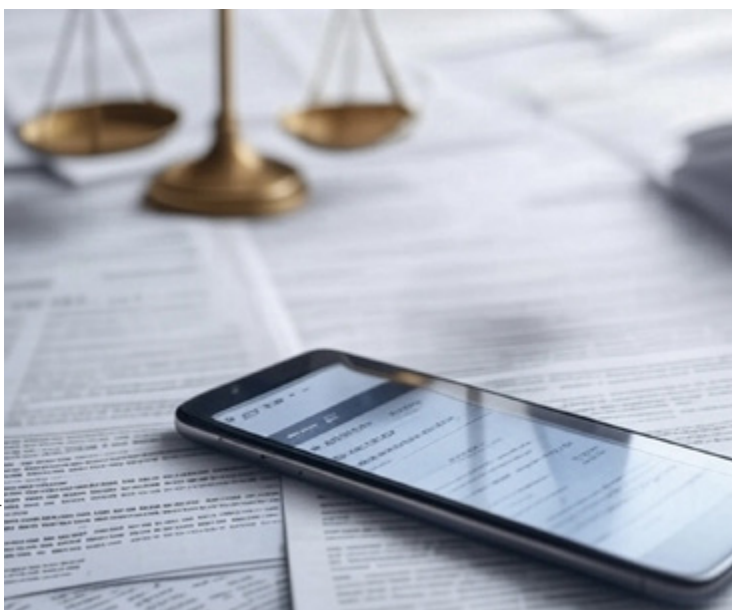


À la une

Le régime dual des pièces contenant l'exploitation d'un téléphone portable

note par Rodolphe MÉSA sous Cass. crim., 12 juin 2025

Les pièces contenant l'exploitation d'un téléphone portable, qui sont issues d'une autre procédure et produites par la personne mise en examen, sont des éléments de preuve soumis à la discussion contradictoire. N'ayant pas la qualité d'actes de la procédure, elles ne sont pas annulables.



© Générée par l'IA

Actualité

Justice civile : une circulaire de politique nationale... enfin !

focus

« Nous sommes opposés au fait de transposer des règles de procédure pénale au processus de l'enquête interne »

entretien avec Dominique PERBEN, Raphaël GAUVAIN et Stéphane DE NAVACELLE

Technique

Réseaux sociaux : quand la robe communique

étude par Anne-Sophie LAGUENS et Boris ROSENTHAL

Doctrines

Évaluation du statut de l'entrepreneur individuel par le comité consultatif du secteur financier

étude par Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE

Gazette Spécialisée

DROIT DES BAUX COMMERCIAUX

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Jehan-Denis BARBIER

Avocat au barreau de Paris, cabinet Barbier-Associés

• Charles-Édouard BRAULT

Avocat au barreau de Paris, cabinet Brault & Associés

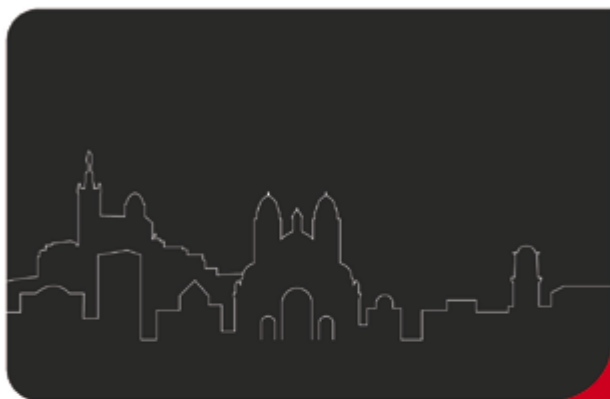
• André JACQUIN

Avocat au barreau de Paris, cabinet Jacquin-Maruani Associés

AVEC LA PARTICIPATION DE

Rémy CONSEIL, Philippe FAVRE-RÉGUILLO, Olivier JACQUIN, Julien LEYMARIE, Charlotte PERNOUD et Cédric PITMAN





FORMATION

Banditisme, criminalité organisée Quels droits de la défense pour quelle défense pénale ?

SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2025 / 9H-17H
NH HÔTEL MARSEILLE
200 Corniche J.F Kennedy 13007 Marseille



INTERVENANTS

- **Philippe Voulard**, avocat au barreau de Marseille, co-directeur de l'Institut de défense pénale
- **François Saint-Pierre**, avocat aux barreaux de Lyon et Paris, co-directeur de l'Institut de défense pénale
- **Marie Burguburu**, avocate au barreau de Paris, co-directrice de l'Institut de défense pénale
- **Jean-Baptiste Perrier**, doyen de la faculté d'Aix-en-Provence
- **Sacha Houlié**, avocat au barreau de Paris, député, ancien président de la commission des Lois de l'Assemblée nationale
- **Nicolas Bessone**, procureur de la République du tribunal judiciaire de Marseille
- **Fabian Lahaie**, avocat au barreau de Rennes
- **Matthieu Quinquis**, avocat au barreau de Paris, président de l'Observatoire international des prisons
- **Bruno Rebstock**, avocat au barreau d'Aix-en-Provence



PUBLICS CONCERNÉS

Avocats

- Matière : droit pénal
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en droit pénal
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Comprendre les enjeux juridiques et pratiques de la loi du 13 juin 2025
- Identifier les acteurs clés de la lutte contre la criminalité organisée et leur articulation
- Maîtriser les recours face aux nullités procédurales et aux atteintes aux droits en détention
- Faire le point sur les enjeux actuels du secret professionnel et des honoraires de l'avocat pénaliste



VALIDATION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, un **certificat de réalisation** sera remis à chaque participant, attestant des heures de formation effectivement suivies.

PROGRAMME

8H45 Accueil des participants
9H00 Début de la formation

Loi du 13 juin 2025 « visant à sortir la France du piège du narcotrafic »

Analyse juridique et pratique

Jean-Baptiste Perrier, doyen de la faculté d'Aix-en-Provence

La fabrique de la loi du 13 juin 2025

- . Conception
- . Discussion
- . Vote

Sacha Houlié, avocat au barreau de Paris, député, ancien président de la commission des Lois de l'Assemblée nationale

L'action publique contre la criminalité organisée

- . Qui fait quoi ? Comment trouver sa place ?
- . PNAT, JUNALCO, JIRS, pôle anti-mafia

Nicolas Bessone, procureur de la République du tribunal judiciaire de Marseille

Questions de la salle

12H30-14H00 Cocktail déjeunatoire

Le travail de l'avocat de la défense

- . Analyse de la légalité des procédures
- . Repérer les nullités
- . Quels recours utiles ?

Fabian Lahaie, avocat au barreau de Rennes

La nouvelle condition carcérale

- . Isolement, fouilles réitérées, transferts
- . Quels recours, quelle défense ?

Matthieu Quinquis, avocat au barreau de Paris, président de l'Observatoire international des prisons

Deux sujets d'actualité dans ce contexte

- . Le secret professionnel de l'avocat
- . Les honoraires de l'avocat

Bruno Rebstock, avocat au barreau d'Aix-en-Provence

François Saint-Pierre, avocat aux barreaux de Lyon et Paris

Questions de la salle

17H00 Café de fin de formation



Programme et inscription :

<https://lEXT.SO/XMhewl>

Date limite d'inscription (dans la limite des places disponibles) : le vendredi 12 septembre à 12H

Tarif : 450 € HT (540 € TTC)

Tarif Jeunes professionnels -15% sur présentation d'un justificatif de statut (dans les 5 premières années suivant la prestation de serment pour les avocats) : 382,5€ HT (459€ TTC)

Relation clients :

relationclients@lEXTenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 40



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2025

• Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

• Abonnement France (un an) :

Journal seul : 621,79 € TTC

Recueils + table seuls : 601,37 € TTC

Journal, recueil + table : 832,12 €

Abonnement feuilletable numérique : 264,44 € TTC

• Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 699 €

Journal, recueil + table : 899 €

Abonnement feuilletable numérique : 259 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 713 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL479v7 ■ Justice civile : une circulaire de politique nationale... enfin ! 3
- GPL480a7 ■ CNB : dernière passe d'armes avant le retour au calme ? 4
- GPL480b5 ■ Stéphane Guitard et Marie Tastet élus bâtonnier et vice-bâtonnière de Bordeaux 5
- GPL479v5 ■ « Nous sommes opposés au fait de transposer des règles de procédure pénale au processus de l'enquête interne »
entretien avec Dominique PERBEN, Raphaël GAUVAIN et Stéphane DE NAVACELLE 7

Technique

- GPL479s8 ■ Réseaux sociaux : quand la robe communique
étude par Anne-Sophie LAGUENS et Boris ROSENTHAL 9


Retour sur

- GPL478p7 - Bilan d'activité 2024 du Contrôleur général des lieux
de privation de liberté
par Miren LARTIGUE 12

Doctrine

- GPL478o1 ■ Évaluation du statut de l'entrepreneur individuel
par le comité consultatif du secteur financier
étude par Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE 14

Jurisprudence

- GPL479r3 ■ Le régime dual des pièces contenant l'exploitation
d'un téléphone portable
note par Rodolphe MÉSA sous Cass. crim., 12 juin 2025 17
- GPL479u6 ■ Les conditions de l'exercice de l'action du passager aérien
en cas de retard de livraison de ses bagages
note par Pascal DUPONT et Ghislain POISSONNIER sous CJUE, 5 juin 2025 20
- GPL478w1 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 24
- GPL479a0 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 29
- GPL479y0 ■ Chronique de jurisprudence de droit de la consommation
par Stéphane PIÉDELIEVRE en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://text.so/GPL479y0> 

Aux marches du Palais

Portrait

- GPL479v6 ■ Pierre Lafont, bâtonnier du barreau de Montpellier 32

Gazette Spécialisée

DROIT DES BAUX COMMERCIAUX 33

Sous la responsabilité scientifique de

Jehan-Denis BARBIER, Charles-Édouard BRAULT et André JACQUIN